



Valence, le 15 novembre 2021

REVV s'inquiète de la qualité de l'air sur l'agglomération valentinoise et suggère de développer des alternatives pour diminuer l'usage de la voiture

REVV alerte sur les niveaux de pollution qui ne baissent pas assez et dépassent encore largement les niveaux maximaux recommandés par l'OMS.

Concernant les relevés effectués par ATMO-AuRA et diffusés lors du dernier Comité de l'Air tenu le 12 octobre 2021, sous la présidence de Madame la Préfète de la Drôme, REVV a enregistré avec satisfaction la diminution des polluants analysés (NO2 et particules fines PM 2,5 et PM 10) sur le territoire de Valence Romans Agglo depuis plusieurs années, mais rappelle que les seuils fixés (qu'ils proviennent de l'UE ou de l'OMS) ne sont pas une fin en soi puisque la toxicité des polluants débute dès leur présence, même en quantité infime.

A noter que l'OMS a récemment abaissé, de façon drastique, les seuils d'exposition aux deux plus dangereux polluants, les particules fines et le dioxyde d'azote, en les divisant par deux et quatre respectivement.

REVV regrette que les objectifs que s'est donnés le comité de l'air visent à fluidifier le trafic. Il est avéré que toutes les mesures pour faciliter la circulation automobile ne font qu'augmenter le trafic et la pollution.

Dans la feuille de Route du Comité de l'Air REVV relève que la plupart des actions concernent les voitures et poids lourd et visent seulement à réduire les embouteillages.

REVV rappelle son attachement à développer toutes mesures susceptibles de réduire le volume du trafic automobile, responsable à 60% de la pollution atmosphérique sur notre territoire.

A noter que le Pays de Galles vient de renoncer officiellement à la construction de toute nouvelle route. "Les nouvelles routes ne servent pas seulement pour les voitures que l'on possède. Elles créent les conditions pour un trafic encore plus important. Cela doit cesser", assure le ministre gallois délégué au changement climatique.

Il faut développer les alternatives à la voiture individuelle. REVV demande que les budgets colossaux dédiés aux aménagements routiers soient consacrés d'abord aux aménagements cyclables qui aujourd'hui ne sont pas financés.

Plus que jamais REVV considère le développement de l'usage du vélo comme une des solutions visant à réduire la pollution de l'air. Mais les réels efforts menés par les communes de l'agglomération de Valence ne sont pas suffisants faute de budgets. Il faut aider financièrement ces communes à réaliser des aménagements cyclables de qualité en prélevant sur les projets routiers.

REVV plaide pour la ville 30 qui réduit l'insécurité ressentie par les cyclistes et le danger pour les piétons.

Dans les villes 30 la limitation à 30 km/h devient la règle et le 50 km/h ne reste autorisé que sur les axes principaux. La circulation s'en trouve apaisée pour tous les usagers et en premier lieu les plus vulnérables que sont les piétons et cyclistes. C'est un excellent moyen à coût modique pour encourager la marche et le vélo. On rappelle que la moitié de nos déplacements font moins de 5 km.

Contacts presse :

Nicolas Martin, Président de REVV, 06 49 95 26 59

Anne-Marie Ghémard, 06 76 08 62 47